



Course de brouettes décorées

I – L'EQUIPE

Article 1 : Nous limitons les équipes au nombre de 20, enregistrées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Article 2 : L'âge minimum requis pour la participation est de 14 ans dans l'année civile 2025.

Article 3 : L'équipe devra être composée entre 3 et 8 membres au maximum. Elle comprendra, au moins un jeune (âge minimum de 14 ans) et une femme et désignera un capitaine d'équipe.

II : LA BROUETTE

Article 1 : La brouette doit obligatoirement être équipée de deux brancards et d'une seule roue, (les roulettes supplémentaires sont formellement interdites). Toute autre modification est permise (poids, forme, aérodynamique). Aucun moteur auxiliaire, aucun entraînement mécanique par chaîne, pignon ou pédales ne sont autorisés.

Article 2 : Une seule brouette par équipe pendant l'heure de course ; celle qui sera présentée sera la brouette concourante.

Article 3 : Pour respecter l'esprit de cette compétition, les brouettes nues (non décorées) ne seront pas admises.

Article 4 : La brouette peut être décorée ou modifiée en respectant l'article 1 ; cette décoration comptera évidemment pour l'attribution des récompenses.

Article 5 : Une place doit être aménagée pour le passager sur le plateau de la brouette.

Article 6 : Un nom d'écurie sera demandé lors de l'inscription et devra figurer impérativement sur la brouette, de chaque côté.

Article 7 : La publicité est admise sur les brouettes.

III – L'ANIMATION

Article 1 : L'animation devra être le reflet du sujet de la brouette, montée sur toutes les formes d'expressions désirées. Soignez la présentation, le thème, l'originalité de votre brouette, faites preuve d'imagination, de drôlerie au sein de votre équipe (déguisements, maquillages, animation, etc..) ainsi qu'avec le public.

Article 2 : Aucun objet, pouvant comporter un danger pour les utilisateurs ainsi que pour les spectateurs ne sera autorisé pendant la manifestation. En particulier : fumigènes, pétards, projectiles divers...

IV – LA COURSE

Article 1 : Les 20 équipes ainsi que leurs brouettes doivent être présentées le 8 juin 2025 à 17 h 30, à proximité de la ligne de départ, située dans le Parc Birabeille.

Article 2 : Un tirage au sort permettra de déterminer les positions sur la ligne de départ.

Chaque équipe s'élancera, une par une, à 17 h pour repérer le parcours et se présenter au public (l'équipe devra être au complet sur ce tour de reconnaissance).

Article 3 : La course aura une durée de 30 minutes. L'équipe n'allant pas au terme de ce temps sera rétrogradée à la dernière place du classement sportif.

Article 4 : Le départ de la course sera donné dès la fin de la parade et de l'animation, à l'ancienne manière des « 24 heures du Mans ». Les brouettes seront placées en épi, le passager installés et les porteurs devant traverser la piste au signal donné.

Article 5 : Chaque équipe pourra accéder au « stand de ravitaillement », où elle pourra procéder au changement de pilote, de passager et éventuellement de roue, ou aux diverses réparations qui seront nécessaires. Toutes ces opérations seront effectuées uniquement dans le stand prévu à cet effet.

Article 6 : Il est bien entendu qu'une brouette ne peut être conduite que par un pilote et un seul à la fois. Celui-ci doit pousser la brouette, roue vers l'avant et non la tirer derrière lui. Le pousseur pourra être remplacé au stand prévu pour le ravitaillement.

Article 7 : Les changements de pilote et de passager doivent se faire dans la zone de ravitaillement. Il est interdit de couper le circuit.

Article 8 : En dehors du stand, la brouette en mouvement doit toujours avoir un passager installé sur le siège prévu à cet effet. Chaque infraction coûtera une pénalité, soit un tour en moins.

Article 9 : Tout concurrent blessé ne pouvant continuer l'épreuve ne disqualifie pas son équipe.

Article 10 : Le jury contrôlera le bon déroulement de la course et la bonne tenue des équipages.

Article 11 : Le capitaine de l'équipe rencontrant un problème peut en référer au directeur de course.

Article 12 : L'association décline toute responsabilité en cas d'accident.

Chaque participant autorise les organisateurs de la manifestation ainsi que leurs partenaires (médias..) à utiliser son nom ainsi que des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette course de brouettes décorées, sur tous les supports y compris sur des documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la plus longue période prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur sans que cela ne lui confère un droit, un avantage à quelque titre que ce soit. Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

V – LE CLASSEMENT :

Le classement esthétique a priorité pour départager les ex-aequo.
--

Trois classements sont effectués.

1^{er} classement : **Sportif** : L'équipe gagnante sera celle qui aura réalisé le plus grand nombre de tours en une heure de course. 'Au signal de fin de course, tout tour commencé devra être impérativement terminé).

2^{ème} classement : **Présentation/Animation** : Au niveau de la brouette et de l'équipe.

Les brouettes recevront trois notes données par le jury

1 esthétique et technique /10

1 animation et originalité /10

1 participation avec le public en course /10

3^{ème} classement : **Coup de coeur**

Les récompenses seront remises à partir de 19 h 30 sur la scène de la guinguette.

La manifestation n'étant pas exclusivement sportive et donc ne demandant pas systématiquement des efforts intenses, nous n'imposons pas de présenter de certificat médical pour les pousseurs, cependant il est fortement conseillé de posséder une bonne condition physique.
--